



Novum Sub Sole n°79

## Formation préleveur: appel à contributions

Ce texte est un rappel pour certains d'entre vous. La formation « préleveur sol » organisée par l'ISSEP ne se tiendra pas en 2020. Initialement prévue le 24 avril, puis reportée au 2 juin et enfin au 24 septembre, elle ne pourra pas avoir lieu dans le respect des contraintes liées à la lutte contre le Covid 19.

L'Administration a tout de même veillé à ce que [le contenu de la formation 2019 soit accessible en ligne](#).

Pour permettre une actualisation de ces exposés, l'ISSEP recueillera les commentaires et questions des préleveurs et candidats préleveurs à cette adresse: [faq.prelevements@issep.be](mailto:faq.prelevements@issep.be)

**Les contributions sont attendues pour le 31 octobre prochain.**

Une synthèse de ces interventions sera ensuite publiée sur la [page web « préleveur sol »](#) à la fin de l'année 2020. Chaque préleveur est tenu d'en prendre connaissance.

## Projet de recherche: le benzène lié au remblai minier charbonneux

L'ISSEP (Cellule Déchets et Site à Risques) entame un projet de recherche afin de mieux comprendre le comportement du benzène lié au remblai minier charbonneux. Dans ce cadre, l'ISSEP recherche des sites avec présence de remblai minier charbonneux, de préférence avec un impact en benzène identifié sur la matrice solide afin d'y mener des campagnes d'investigations ciblées. Ce remblai minier charbonneux peut être en combustion ou non. Les investigations, à charge de l'ISSEP, consisteront en des forages avec prélèvements et analyses de sols et en le placement de piézaires pour analyser l'air du sol (de l'ordre de 3 par site). Les données récoltées seront utilisées uniquement à des fins de recherches (au sens de l'article 6 du Décret sols) et communiquées aux propriétaires. Si vous êtes intéressés, merci de contacter [Hélène Foucart](#) ou [Christophe Lambert](#) au 04 229 83 37 ou par mail

(h.foucart@issep.be ou ch.lambert@issep.be).

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse [edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be). Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

*Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.*

*Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.*

*« Nove sub solum », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.*

